

Vivre ensemble à *Steinsoultz*



ZAMMA LAWA IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

DECEMBRE 2021

SOMMAIRE.....	1
EDITO du MAIRE.....	2
RAPPELS DU BON CITOYEN	3
COMPTE-RENDUS des REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL	4
RESULTATS D'EAU POTABLE	16
ARRÊT SUR IMAGES.....	17
Journée Citoyenne	17
Commémoration du 11 novembre.....	18
Le Conseil des Jeunes	19
Marché de Noël à Steinsoultz.....	23
SAVIEZ VOUS QUE	24
BRIGADE VERTE du HAUT-RHIN	25
ETAT CIVIL.....	26
QUELQUES ENTREPRISES DE STEINSOULTZ	27
Mots des associations	28
AMICALE des DONNEURS de SANG de STEINSOULTZ	28
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	28
CONSEIL de FABRIQUE	29
LOISIRS et ANIMATIONS de STEINSOULTZ	29
PROMENADE	27
POÈME CHANTÉ.....	28
jeux	32
Mots croisés	32
Les 7 différences.....	31
Charade Mähl.....	34
Rébus	34
La Brioche de ma maman.....	35
Sablés à la confiture	35
ASSOCIATIONS LOCALES DE STEINSOULTZ.....	35
CALENDRIER des ASSOCIATIONS.....	36
INFOS PRATIQUES	37

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Nous voilà proche de Noël, cette semaine de l'année si chère à nous toutes et nous tous. Les premiers signes de Noël apparaissent début décembre avec l'illumination des maisons et de nos couronnes de l'avent qui s'illuminent chaque week-end d'une bougie supplémentaire.

Et ça y est, nous y sommes presque... plus que quelques jours et nous y serons à ce moment si chaleureux où chacun de nous prend le temps de retrouver ses proches, de passer du temps en famille, et de partager des moments de joie et de bonheur. Certes, Noël ne nous fera pas oublier tout à fait cette pandémie qui s'éternise sur nos villages et dans nos familles. Mais Noël, sans aucun doute, saura adoucir cette période et nous procurer de nombreuses étincelles de bonheur dont nous avons tous si besoin.

Concernant nos différents projets planifiés cette année, nous n'avons pu engager les dépenses nécessaires car les fonds n'étaient plus suffisants pour y parvenir. Nous avons donc réétudié toutes les dépenses et contrôlé toutes les dotations ainsi que les subventions promises et nous sommes rendu compte que certaines n'étaient pas entrées, d'autres encore avaient été minorées. L'impact du prélèvement de notre prêt relais en juin a été ainsi dévastateur sur notre capacité à financer ce que nous avons porté au budget. Certaines factures sont encore ouvertes, mais nécessitent des éclaircissements de la part des fournisseurs. Je tiens à remercier Christophe Baumle, pour sa disponibilité à répondre à nos interrogations et son aide précieuse sur ces anciens dossiers. Les deux prochaines années seront encore difficiles, nous devons bien mesurer nos dépenses et veiller à trouver le juste équilibre.

La Maison d'assistantes Maternelles (MAM) est en projet, sa finalisation dépendra des aides auxquelles nous pourrions prétendre. Les anciens lampadaires seront changés par des systèmes à leds et l'option de diminution de la luminosité a été retenue.

Le logement au-dessus de la maternelle, en très bon état, a été repeint par Daniel mais nécessite un investissement obligatoire de volets. Une cuisine y sera aussi ajoutée rendant ainsi le logement habitable dès janvier 2022.

Le lotissement de la rue du Moulin devrait quant à lui être signé début janvier.

La journée citoyenne de cette année nous a permis de faire un grand nettoyage du village et de rajeunir notre ancien cimetière afin de rendre la vie plus difficile aux mauvaises herbes qui étaient légion cette année. Je tenais à remercier chaleureusement toutes les personnes qui y ont participé.

Parallèlement, et tout au long de l'année, de nombreux villageois et villageoises sont venus aider Guillaume, notre nouvel ouvrier communal et Jean-Louis. Quelle fierté de voir notre village ainsi propre.

Mais il ne faut pas oublier toutes les associations, les membres du conseil municipal, et toutes les personnes de bonnes volontés qui n'hésitent pas à s'investir pour le bien de notre village et ce malgré le contexte difficile de ces deux dernières années.

Cette année encore nous ne pourrions pas procéder à la réception de nouvel an, mais nous espérons vous retrouver dès que la situation sanitaire se sera améliorée.

En vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année en famille,



A schöni Wienachta und a gueta Rutsch ins neija Jahr

Bien cordialement
Votre Maire, Stéphane Stallini



RAPPELS DU BON CITOYEN

Partageons le plaisir d'habiter dans un village propre. Nous pouvons y contribuer tous ensemble si nous avons un comportement citoyen respectueux.

Entretien des trottoirs et des caniveaux

Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes aux abords de leur propriété.

Faisons preuve de bon sens : ne stockons pas de gravier ni de terre sur les trottoirs, ne jetons pas les balayures dans les avaloirs d'eaux pluviales (ce qui contribue à les obstruer et ainsi ne peuvent plus remplir leur rôle en cas de fortes pluies).

Pour la sécurité de tous, chacun doit déneiger son trottoir. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres. Pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre raisonnablement sur le trottoir des cendres, du sable, de la sciure de bois ou du sel.

Stationnement

Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Les trottoirs sont des espaces réservés aux piétons.



Déchets

Des conteneurs de verre perdu sont à votre disposition sur la place de la Kilbe. Respectons les règles de salubrité publique, aucune bouteille ou autre contenant en verre ne doit être déposé au sol.

La déchetterie de Waldighoffen vous accueille (hors jours fériés) :

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 16 H

MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 16 H

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 18 H

MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 18 H

En cette période de taille et de plantations :

Les plantations sont autorisées <50cm de la limite de propriété pour les arbres et arbustes <2mètres de hauteur
<2m de la limite de propriété pour les arbres et arbustes >2mètres de hauteur

Les propriétaires sont tenus de tailler régulièrement les arbres et arbustes en limite de propriété de telle façon qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public, ni sur le domaine privé d'un voisin.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Respectez votre voisinage, ne laissez pas vos chiens aboyer des heures ni de façon intempestive.

Sensibilisations Chiens, chats et chevaux

Nous vous rappelons que chaque propriétaire est maître de son/ses chiens en toute circonstance.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de respect des riverains, tout possesseur d'animal est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections sur le domaine public communal.



« Quand on veut, on peut ; quand on peut, on doit. »

Napoléon Bonaparte

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 13 - Procurations : 2
Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel communal : recrutement d'un nouvel agent technique

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. BOURDIN de son poste d'ouvrier communal. Une procédure de recrutement a été lancée fin avril et le recrutement du nouvel ouvrier communal a eu lieu le 17 mai 2021.

Il s'agit de M. MEYER Elvis qui fera une période en doublon avec M. BOURDIN jusqu'au 31 mai 2021.

Son temps de travail est annualisé et organisé sur des plages fixes de présence en fonction des charges saisonnières de travail.

Prêt relais - emprunt solde travaux aménagement centre village

après explications de M. le Maire, étant donné la date de remboursement du prêt relais et l'attente de versement des fonds d'aide parlementaire, du FCTVA et des participations du Conseil départemental, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander la prolongation du prêt relais jusqu'au 30 novembre 2021

Conseil de Fabrique

M. le Maire rend compte au conseil de la réunion du conseil de fabrique qui s'est tenue le 7 mai 2021.

Le conseil de fabrique est informé que la commune ne participera plus aux frais de chauffage.

L'escalier menant au clocher est en piteux état, une réparation doit être prévue.

La balustrade autour de l'orgue et à l'emplacement de la chorale devra être rehaussée.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

M. le Maire rappelle la tenue des élections départementales et régionales les dimanches 20 et 27 juin 2021. Ce double scrutin

oblige la tenue de deux bureaux de vote simultanés, et par conséquent double le nombre de personnes pour tenir les bureaux de vote.

Un appel aux électeurs a été lancé avec un taux de réponse timide.

Divers

Photocopieur

Le copieur de la mairie étant en panne irréparable, un appel d'offre a été lancé en urgence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter le devis d'Adéquation Web pour l'achat d'un copieur pour un montant de 7 896 € TTC ainsi que le contrat de maintenance afférent sur une période de 60 mois incluant la garantie sur site pièce et main d'œuvre ainsi que les consommables (hors papier et agrafes).

Réunion avec Mme la sous-préfète

Mme la sous-préfète est venue à Steinsoultz le 15 avril dernier. Plusieurs points ont pu être abordés avec elle. Les réponses apportées sont restées très générales et n'ont pas apportées beaucoup de soutien de la part de l'Etat à certains dossiers complexes.

Foyer de Waldighoffen

Dans le cadre de la demande de participation à la rénovation du foyer, un certain nombre de conseils de fabrique se sont positionnés, d'autres ne sont pas encore réunis. Les communes sont en attente de leurs décisions avant de prendre la leur.

MAM

Le projet est en cours de montage afin de solliciter les avis et soutiens de la CAF et de la PMI.

La Steinsoultzoise

M. le Maire propose une réflexion quant à l'organisation de l'édition 2021.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYP E	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
13/04/2021	PC	KAMMERER IMMOBILIER	Réalisation de deux logements dans maison individuelle existante	29 rue de Waldighoffen Section 3 n°84, 85, 86, 125, 126
20/04/2021	DP	PFLIEGER Benoît	Piscine hors sol	11 rue des prés Section 8 n°484 et 536
22/04/2021	DP	FRANCE SOLAR pour M. HARNIST Jean-Yves	Installation de panneaux solaires	4 rue des perdrix Section 4 n°289
04/05/2021	DP	LAUSECKER Yannick	Piscine	9 rue Bellevue Section 8 n°325
06/05/2021	DP	SCHMITTER René	Installation serre de jardin	20 rue des chênes Section 2 n°26
20/04/2021	Cua	JEANNOT Lucienne	Vente terrain constructible	Rue de Jettingen Section 1 n°124
04/05/2021	Cua	SCP KOENIG ET BAEUMLIN	Vente appartement	21 rue de Waldighoffen Section 3 n°121/61
10/05/2021	Cua	SCP KOENIG ET BAEUMLIN	Vente maison	6 rue des perdrix Section 4 n°281 et 284

PLUi secteur III et Gersbach

Une réunion du comité de pilotage a lieu le 1^{er} juin 2021 à Steinsoultz pour avancer sur le règlement de ce document.

Eclairage public nocturne dans la commune

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de couper l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin à l'instar d'autres communes sundgauviennes.

Écoulement des eaux pluviales

Rue des foins

Les coulées d'eau sont importantes lors de fortes pluies, abîment le chemin et inondent les garages des habitations en contrebas. Après visite sur site, des modifications techniques sont envisageables et des nouveaux devis seront demandés. L'entretien et la vidange des tabourets-siphons du haut de la rue de Jettingen devraient permettre d'éviter une arrivée massive d'eau dans la rue des foins. Se pose également la question de l'entretien du fossé menant à la rue du chemin de fer.

Rue de Roppentzwiller

Le même problème d'écoulement est constaté dans cette rue. Des modifications à moindre coûts sont envisageables pour un écoulement convenable des eaux pluviales.

Rue du moulin : projet aménagement

M. le Maire rend compte de l'évolution de ce projet. Un des propriétaires de la partie basse a émis une réserve par rapport à la partie de la parcelle boisée mais est d'accord pour participer au projet pour le reste de la parcelle.

Parcelle section 1 parcelle n°124

Le terrain en face de la mairie en vente et des échanges avec les vendeurs et des acheteurs potentiels se sont tenus. L'affaire suit son cours.

TECHNIQUE

Travaux d'entretien RD 463

La Collectivité européenne d'Alsace a prévu des travaux d'entretien et de réparation de la RD463 par la pose d'un enrobé coulé à froid. Suite à l'interpellation d'un riverain, il a été constaté un dévers dans la chaussée, au niveau de la sortie de la rue de Metzleren, les services techniques de la CeA ont fait établir un devis pour rectifier ce défaut connu et ancien. Une partie de cette rectification serait à la charge de la commune (partie trottoirs), le devis pour la partie commune est de 16 269.75 € HT soit 19 523.70 € TTC.

Vu la situation financière de la commune, la CeA propose le renouvellement de la couche de la RD 463 en deux temps : en 2021 la première partie rue de Waldighoffen à partir du rond de point jusqu'au pont et en 2022 la deuxième partie rue de Muespach.

Sur cette problématique se rajoute la mise en norme de l'assainissement venant de la rue des perdrix et du projet de la rue du moulin.

Divers travaux

Cimetière

M. le Maire remercie les conseillers présents lors de l'opération de désherbage du cimetière. Il souligne la nécessité de mettre en place un règlement pour le bon fonctionnement de l'entretien du cimetière.

Fontaines

La fontaine de la rue de Metzleren fuyait et a été réparée par M. Pascal BOURDIN et le voisin M. Georges SPRINGINSFELD. La fontaine chez M. GROELL a un coin cassé, à voir ce qui est faisable.

Chauffage salle communale

Le bilan dressé par l'entreprise BILGER est alarmant quant au fonctionnement du chauffage de la salle :

- la régulation chaudière/chauffage est défaillante, la gestion du circuit du logement ne se fait plus, il faut la changer ;
- la pompe primaire du circuit chauffage de la salle est inopérante et aucun lien entre la demande de chauffage et la production de chaleur ;
- la régulation des ventilo-convecteurs de la salle est sommaire, uniquement option jour-nuit ;
- la régulation de l'extraction de l'air des ventilo-convecteurs ne remplit pas sa mission correctement.

Un devis est en cours de rédaction. Ces travaux devraient permettre une économie de fuel.

Journée citoyenne

La journée nationale a été fixée pour le 25 septembre 2021.

Une réunion sera organisée le 8 ou 9 juin 2021 afin que chaque conseiller puisse se positionner sur sa participation et le choix d'un poste. Lors de cette réunion toute force de proposition est la bienvenue.

ANIMATION

Salle communale

Actuellement les animations prévues sont annulées.

Quête pour le cancer

La période nationale de quête à domicile est envisagée du 12 avril à fin septembre 2021. Mme KEPPI propose que cette opération se déroule en juin à Steinsoultz. Un appel aux conseillers pour participer à cette quête au niveau de la commune est lancé.

Une réunion pour cette organisation sera prévue la semaine du 14 juin 2021.

INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus des diverses réunions

M. le Maire rend compte de la réunion budgétaire de la CCS.

Plan de gestion des Risques d'Inondation

Mme GLENDEK expose que le **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)** pour la période 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. Ce document est élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin Meuse par le préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Ce document est opposable aux documents d'urbanismes.

Il est donc important de bien comprendre les différentes dispositions prévues dans ces orientations afin d'identifier leur pertinence et leur impact futur pour le développement du territoire.

Il est ainsi expliqué que :

- « le choix a été fait, dans ce présent PGRI, de décliner les principes fondamentaux de la prévention des inondations contenus dans le décret PPRI à **l'ensemble du territoire du bassin Rhin-Meuse**, y compris les territoires exposés aux inondations **non couverts par un PPRI** ou couverts par un PPRI dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant le 7 juillet 2019

- ce décret impose sans concertation ni études détaillées un **classement des zones arrières-digues totalement irréaliste** en classant les zones arrière digue en aléa très fort sur une distance égale à **100 fois** la hauteur d'eau arrière digue pour prendre en compte le risque de rupture alors qu'après études détaillées, les PPRI du Haut Rhin avaient retenu 10m.

Cette valeur forfaitaire est totalement disproportionnée et n'a aucun fondement physique, tous les calculs ainsi que l'expérience des gestionnaires de digue et en particulier de Rivières de Haute Alsace démontrant que cette distance est nettement surestimée.

- le PGRI prévoit de plus d'étendre les dispositions du décret PPRI, **à l'ensembles des ouvrages de protection contre les inondations, y compris les aménagements hydrauliques** plus communément appelés « bassins de rétention » alors même que le décret PPRI ne traite pas de ces ouvrages ce qui conduirait à la aussi à des valeurs disproportionnées et irréalistes.

- de plus au-delà de cette zone arrière digue, **les zones protégées par des digues restent considérées comme inondables**, ce qui est contraire aux définitions même de ces aménagements (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques) données aux article R562 13 et R562 18 du code de l'Environnement qui précisent que ces ouvrages assurent « La protection d'une zone exposée au risque d'inondation » ou « diminuent l'exposition d'un territoire au risque d'inondation ».

- **Ainsi une zone protégée par une digue sera finalement soumise à des règles plus sévères qu'en l'absence d'aménagement, alors même que ces derniers** sont dimensionnés pour la crue de référence et autorisés.

- un simple porté à connaissance tel qu'évoqué dans le PGRI ne permettra pas de différencier les zones d'aléa faibles des zones d'aléa très fort ce qui conduira les services de l'Etat à exiger que les porteurs de Scot, PLUI ou PLU fournissent des études hydrauliques détaillées et se substituent ainsi à l'Etat chargé de réaliser les PPRI.

- il est constaté que les syndicats mixtes gérant les cours d'eau Haut Rhinois, bien qu'ils couvrent l'ensemble du territoire n'apparaissent pas dans la carte p46.

M. le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

Vu le document du PGRI 2022/2027 soumis à consultation par le préfet coordonnateur du bassin Rhin Meuse et le président du comité de bassin Rhin, et le décret PPRI de 2019

Considérant l'exposé des motifs et le délai de réponse attendu avant le 15 juillet

Considérant que les mesures proposées vont bien au-delà de ce que demande la réglementation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'oppose à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte ;

- s'oppose à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues ;

- s'oppose au calcul pour la bande arrière-digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence ;

- constate que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI ;

- émet en conséquence un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027

- charge le maire d'exécuter cette décision,

- autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Motion relative au projet "HERCULE" – restructuration d'EDF

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

DIVERS

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} et le 30 avril 2021.

Remerciements

M. le Maire transmet les remerciements de Mme STOERCKEL Ginette pour ses 75 ans.

Haut-Rhin propre

La date du 5 juin 2021 de 9 heures à 11 heures 30 a été retenue pour l'opération Haut-Rhin Propre.

Un appel au conseil des jeunes et aux conseillers municipaux est lancé.

Les sacs pour l'évacuation des déchets ramassés seront récupérés à la CCS à Altkirch.

Local des pompiers

M. SCHNECKENBURGER, président de l'amicale des sapeurs-pompiers, a donné son accord pour l'utilisation de leur local pour la pause déjeuner de l'ouvrier communal.

Carrefour rue de Jettingen – rue de Waldighoffen

Le blason de Steinsoultz implanté à ce carrefour étant délavé, il faudra le remplacer.

Sangliers

M. BRAND signale que les sangliers sont de plus en plus envahissants et indique qu'il a compté 21 sangliers dans un champ de colza. Les chasseurs de plus en plus présents mais la population de sangliers peine à être régulée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 10 - Procuration : 4
Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Finances

Prêt relais - emprunt solde travaux aménagement centre village

M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 20 mai dernier afin de demander au Crédit Mutuel la prolongation du prêt relais en court. Cette demande ayant été refusée par le groupe Crédit Mutuel, le montant total du prêt relais a été prélevé sur le compte de la commune sans aucune autre forme d'information. Une proposition d'un nouveau prêt relais a été faite pour une durée de 6 mois soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021. Ce nouveau prêt devrait permettre une trésorerie suffisante en attendant le versement des dernières recettes attendues pour l'opération "Aménagement du centre village".

Après explications de M. le Maire quant à la réalisation d'un nouveau prêt relais et aux modifications budgétaires nécessaires, le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'offre du Crédit Mutuel

Montant du prêt relais : 70 000 €

Durée : 6 mois – échéance au 31 décembre 2021

et décide d'inscrire les modifications budgétaires suivantes :

Crédit à ouvrir

Chapitre 16	Compte	Nature	Montant €
Recettes Emprunt en euros	1641	Versement prêt relais	70 000
Dépenses Emprunt en euros	1641	Remboursement prêt relais	70 000

Décision modificative

Dans le cadre des travaux du centre village et des marchés conclus, des avances forfaitaires ont été versées à LRE. Afin de récupérer ces avances, des modifications comptables du budget primitif sont nécessaires.

Après explications de M. le Maire quant aux modifications budgétaires nécessaires, le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications budgétaires suivantes :

Crédit à ouvrir

Chapitre 041	Compte	Nature	Montant €
23 Immobilisations en cours	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	15 424.54

Crédit à réduire

Chapitre 041	Compte	Nature	Montant €
21 Immobilisations corporelles (opération 50)	2151	Réseaux de voirie	15 424.54

Personnel communal – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et adhésion de la commune auprès du régime d'Assurance Chômage

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. MEYER Elvis après 1 mois de présence sur le poste d'ouvrier communal.

Une procédure de recrutement a été relancée et le recrutement du nouvel ouvrier communal pourrait se faire dès le 12 juillet 2021.

Il existe la possibilité de faire appel au dispositif du parcours emploi compétences avec pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % sur les 30 premières heures pour le Haut-Rhin.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

M. le Maire propose de créer 1 emploi d'agent technique polyvalent dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du/des poste(s) :

- Entretien des espaces verts : tonte, désherbage, débroussaillage, arrosage
- Divers travaux d'entretien des bâtiments et des voiries
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale Saint-Louis/Altkirch et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après explications de M. le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 1 poste d'agent technique polyvalent dans les conditions mentionnées ci-dessus, et

décide l'adhésion de la commune auprès du régime d'Assurance Chômage à compter de ce jour .

Compte-rendu de la rencontre avec l'Inspecteur académique et les maires de Muespach, Muespach le Haut et Knoeringue

M. le Maire rend compte du contenu et des conclusions de cette réunion organisée par l'inspecteur académique. Ce dernier pousse fortement à un regroupement en SIVU au niveau des 4 communes réunies. Une réflexion devra être menée rapidement.

Conseil d'école

Mme GLENDEK rend compte du contenu et des conclusions du conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 2 juillet 2021. 49 élèves sont inscrits pour la rentrée 2021-2022 : 12 en maternelle, 10 en CP, 11 CE et 16 en CE-CM.

L'intervention d'une gendarme dans le cadre de l'utilisation des réseaux sociaux et des mauvais usages qui en sont faits a

été fortement appréciée par les élèves, les enseignants et les parents.

Les heures d'APC sont appréciées et permettent aux enseignants d'approfondir de manière personnalisée les points non acquis.

Les enseignants remercient chaleureusement l'amicale des Sapeurs-pompiers pour le versement, à la coopérative scolaire, de 1 250 € issue de la vente de leur calendrier 2021. Cette somme servira à financer des sorties et des activités communes.

Communication

Le conseil est informé que le logement au-dessus de l'école maternelle sera libre au 1^{er} août 2021. Un état des lieux sera effectué avec la locataire le 31 juillet 2021 et le décompte des charges final sera établi.

Il est également précisé qu'une convention au lieu du bail plus valable devra être signé pour le logement au-dessus de l'école primaire.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
01/06/2021	PC	SCI OKEN	Construction d'un bâtiment 2 niveaux avec 6 appartements	Rue de Muespach Section 8 n°372 à 375
21/05/2021	DP	RICHARD David	Création place de parking supplémentaire	5 rue de Waldighoffen Section 2 n°279
10/06/2021	DP	LOEW Audrey	Piscine + clôture	7 rue Bellevue Section 8 n°231
09/06/2021	DP	WIEDER Alain	Mur de clôture	20 rue de Waldighoffen Section 4 n°223
17/06/2021	DP	HENTZ Véronique	Extension garage existant	18 rue de Muespach Section 2 n°303
24/06/2021	DP	WOLFF Mike	Modification façade	6 rue de la Ritt Section 2 n°156
24/06/2021	DP	WOLFF Mike	Clôture	6 rue de la Ritt Section 2 n°156
24/06/2021	DP	KOPKA Jean-Pierre	Pose volets sur véranda	8 rue du chemin de fer Section 7 n°110 et 114
10/06/2021	DP	STOLZ Josiane	Rafraichissement façade	28 rue de Jettingen Section 1 n°266 et 320
29/06/2021	DP	HARMS-LEROUX Sarah	Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée	4 rue de la forêt Section 1 n°119
25/06/2021	DP	IFRID Philippe	Mur soutènement long RD463 busage fossé + dalle	3 rue des prés Section 8 n°297
25/05/2021	CUa	Maître LANG	Vente maison	22 rue de la Ritt
09/06/2021	Cub	ALPHA CONCEPT	Vente parcelles + implantation 2 immeubles	Rue de Ferrette Section 03 n°68, 139 à 141, 143

PLUi secteur III et Gersbach

Deux réunions du comité de pilotage ont lieu une le 1^{er} juin 2021 à Steinsoultz et une autre le 7 juin 2021 à Werentzhouse pour avancer sur le règlement de ce document.

Eclairage public nocturne dans la commune

M. le Maire fait part à l'assemblée du résultat du sondage quant à la modification du fonctionnement de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin.

La majorité des réponses étant pour une extinction partielle de l'éclairage, le point est mis en délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide une extinction partielle de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin, sur une période de test

de 6 mois, et autorise le maire à effectuer toutes les démarches de recherches de subventions relatives à cette initiative.

Eclairage public rénovation du réseau

M. le Maire fait part à l'assemblée que tous les devis ne sont pas encore arrivés suite à des demandes d'ajustement de certains points.

Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Radar pédagogique

M. le Maire informe le conseil du prêt d'un radar pédagogique par les services de Sécurité Routière de la préfecture du 4 octobre au 2 novembre 2021. Ce dispositif sera posé à trois

endroits : entré du village en venant de Muespach, en venant de Waldighoffen et dans la rue de Jettingen.

RD 463

M. le Maire fait état des réclamations de plus en plus nombreuses des riverains de l'ensemble de la commune quant aux vitesses excessives des véhicules notamment sur les grands axes de traversé de la commune. Il a été demandé aux services routiers d'Altkirch de transmettre les préconisations et les normes quant à l'installation d'ilots en entrée d'agglomération.

Rue de Waldighoffen

Pour faciliter l'entretien de ses espaces verts, Mme BRAND Marie-France souhaite modifier la pente de sa propriété en limite de voie publique. Les services routiers vont être consultés afin de connaître les modalités pour une cession éventuelle.

Karting

Dans le cadre du renouvellement de l'homologation du circuit du karting, une visite du site du karting par la commission départementale de la Sécurité Routière a eu lieu le 7 avril 2021. Avis favorable après cette visite sous réserve de réalisation de 10 prescriptions indispensables.

Après la seconde visite du 25 juin 2021, l'arrêté préfectoral portant homologation du circuit du karting a été signé le 6 juillet 2021 pour une période de 4 ans.

Canons effaroucheurs anti-oiseaux

L'installation par certains agriculteurs de canons effaroucheurs anti-oiseaux pose un problème de nuisance sonore et soulève beaucoup de questionnement de la population. Un arrêté municipal de réglementation de l'usage de tels dispositifs sera pris par le maire.

Emplacement réservé rue de Jettingen

L'emplacement réservé en face de la mairie/école ne sera effective qu'à partir de la validation du PLUi. Il est pour le moment non applicable et il pourra être discuté avec les futurs acheteurs.

Aménagement rue du moulin

M. le Maire fait part à l'assemblée que tous les devis des promoteurs immobiliers ne sont pas encore arrivés suite à des demandes d'ajustement de certains points.

Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

TECHNIQUE

Voirie communale

Rue des foins

Suite aux coulées de boue et de cailloux dans la rue des foins lors d'orages importants, des demandes de devis sont en cours.

En attendant, la rigole en travers est nettoyée par le personnel communal et il est envisagé de faire des travaux en régie en attendant de trouver la solution optimale pour éviter ces coulées dans les propriétés au bas de la rue, notamment par la réalisation d'un fossé sur le côté droit du chemin.

RD463

La rénovation de la couche de roulement de la RD463 en traversée de Steinsoultz est reportée en 2022.

Cela laissera le temps de :

- trouver la solution la plus adaptée et la moins onéreuse du bout de la rue de Metzlerlen,
- à la CCS de régler le problème de l'assainissement de la rue des perdrix et d'une partie de la rue du moulin,
- réfléchir à la circulation issue du projet de lotissement de la rue du moulin.

Rue de Roppentzwiller

M. BLIND Christian, 11 rue de Roppentzwiller, souhaite effectuer des travaux dans sa cour, afin de réaliser une finition propre, il propose de poser des pavés sur la partie de la rue touchant sa cour dans l'attente que la rue soit faite par la commune.

Mme SCHREIBER ayant quitté la salle de séance, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de conclusion d'une convention à titre précaire et révocable autorisant M. BLIND Christian à poser des pavés sur la voie publique dans le prolongement de sa cour, selon les limites définies sur le plan joint à la convention, et accepte l'engagement de M. BLIND Christian à enlever, à ses frais ces pavés, lorsque la commune procèdera à la réfection de la rue de Roppentzwiller,

Divers

Cour de l'école

Les malfaçons du parvis de l'école primaire ne sont toujours pas réglées. Des discussions sont en cours mais l'entreprise peine à trouver une solution satisfaisante pour la sécurité des enfants notamment en cas de gel de l'eau stagnante.

Concassage société ENCER

La société ENCER a procédé au concassage des matières recyclables du mardi 15 au mercredi 23 juin 2021.

ANIMATION

Salle communale

Actuellement les animations prévues sont annulées.

L'association Sundgau Burkina Faso y tiendra son assemblée générale dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Changement des clés de la salle communale et du chalet

Après consultation pour changer les clés de la salle polyvalente et du chalet, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MARY a été retenue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise MARY pour un montant de 1 480 € HT.

Règlement et contrat de location de la salle communale

Le groupe de travail a élaboré un nouveau contrat de location et a procédé à une actualisation du règlement de fonctionnement.

Tarifs de location de la salle communale

Vu les propositions de modification des tarifs de location à compter du 01.01.2016, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la salle communale et décide d'adopter, avec effet au 1^{er} août 2021, les nouveaux tarifs de la mise à disposition de la salle, selon le tableau ci-après :

Associations de Steinsoultz	300 €
Minoration lors de la 1 ^{ère} manifestation de l'année	- 100 €
Résidents de Steinsoultz	325 €
Associations externes	450 €
Personnes externes	500 €

Caution (sauf pour les associations de Steinsoultz) en cas de casse ou dégât et en cas de non-nettoyage	400 €
Acompte à la réservation	50%
Mise à disposition de la salle pour : - un apéritif de mariage - un apéritif d'enterrement	280 € 100 €
Mise à disposition de la salle de réunion / chalet aux associations de Steinsoultz (tous les jours)	gratuit
Mise à disposition de la salle pour une manifestation à but humanitaire (par ex. Don du Sang)	gratuit
Mise à disposition de la salle aux associations de Steinsoultz, une fois par an, pour leur repas d'association ; réservation signalée lors de l'élaboration du calendrier annuel des manifestations	gratuit
Location praticable du podium	150 €

INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus des diverses réunions

M. le Maire rend compte de la réunion budgétaire de la CCS.

Commission Déchets

Un projet de déchèterie dans le Jura Alsacien est à l'étude. Il faut trouver le terrain, avoir les différentes autorisations avant de pouvoir passer à l'étude de faisabilité. Ce projet pourrait se faire à Bendorf.

Suite à une inspection de la DREAL au niveau des déchèteries et des bennes à déchets verts, des mises aux normes sont nécessaires.

Conseil communautaire

M. le Maire rend compte de la réunion du conseil communautaire de la CCS.

Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Ce point est reporté au projet conseil.

Motion relative au projet "HERCULE" – restructuration d'EDF

Vu la motion adoptée par le Conseil d'administration de la FNCCR le 20 janvier 2021 relative au projet "HERCULE" – restructuration d'EDF, Le Conseil Municipal à l'unanimité soutient cette motion et par conséquence, comme la FNCCR, demande instamment:

- Que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;
- Que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- Qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les

ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;

- Que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;
- Que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- Qu'EDF-SEI, dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF.
- Que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé. »

DIVERS

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2021.

Remerciements

Mme BINGLER Monique pour ses 80 ans.

Haut-Rhin propre

Bilan de l'opération du 5 juin 2021 de 9 heures à 11 heures 30 avec le conseil des jeunes et aux conseillers municipaux.

Bruits de voisinage

Suite à différentes demandes de citoyens de Steinsoultz, un rappel de l'arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage sera fait.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 11 puis 10 - Procuration : 1 puis 2

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 27 septembre 2021, et pour assurer le bon

fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que l'adjoint à désigner occupera le dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau

remontent d'un cran, et procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Est candidat : M. BLIND Jean-Louis

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc

M. BLIND Jean-Louis a obtenu 11 voix, pour 12 votants - Majorité absolue : 6

Proclamation de l'élection du 4^{ème} adjoint :

M. BLIND Jean-Louis, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} adjoint au maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance.

Avenant à la convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et adhésion de la commune auprès du régime d'Assurance

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-après :

Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

Avis relatif à la nomination d'un garde-chasse particulier

M. le Maire informe le conseil de la demande de nomination de garde-chasse émise par la Société de Chasse Saint Sébastien adjudicataire du lot n°1 de la commune de Steinsoultz. La candidature de M. BLOCH Charles a reçu un avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin sous conditions que tous les critères fixés par la loi et le cahier des chasses communales soient respectés.

La sous-préfecture a également transmis un dossier à compléter et à renvoyer avec la délibération agréant le garde-chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la nomination de M. BLOCH Charles en qualité de garde-chasse de la Société de chasse Saint Sébastien, pour le lot de chasse n°1 de la commune de Steinsoultz,

Autorisation d'occupation d'un emplacement de stationnement d'un camion de commerce ambulancier sur un terrain communal

M. le Maire présente au Conseil la demande de M. DUQUENOY Cédric, domicilié à Roppentzwiller 161A rue de Vieux-Ferrette, en vue d'une autorisation de stationnement d'un camion de commerce ambulancier (rôtisserie) sur le terrain communal, cadastré section 01 – n°133 – dit « place de la kilbe ». Il précise que ce stationnement, à fréquence hebdomadaire, est prévu le vendredi de 10h à 15h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord à cette demande de stationnement, exonère pour une durée de 4 mois le demandeur de toute redevance, dit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 ou avant en cas d'utilisation du courant, la redevance sera de 4€ par jour de stationnement.

Contrat fourrière SPA

M. le Maire informe le Conseil que le contrat signé avec la SPA en 208 (délibération du 10 octobre 2018) arrive à échéance le 31 décembre 2021.

La SPA ayant transmis un nouveau contrat avec des prestations identiques à part la participation communale qui passe de 0.78 €/ habitant à 0.79 €/habitant pour les trois prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le nouveau contrat proposé par la SPA avec une participation communale de 0.79 €/habitant pour les trois prochaines années.

Communication

MAM

M. le Maire informe le conseil des informations transmises par Mme FELDGIESEL quant à l'avancement du projet. La PMI (Protection Maternelle et Infantile service de la CEA),

compétente pour ces projets, a émis un avis favorable aux locaux proposés mais nécessitant quelques travaux d'aménagements et d'améliorations.

Personnel communal

M. le Maire informe le conseil que depuis mi-juin, M. RUST Guillaume est notre nouvel agent technique communal. Après une période de mise en situation en milieu professionnel du 22 juin au 9 juillet 2021, un contrat unique d'insertion a été conclu pour une durée de 12 mois renouvelable une fois. Ce contrat permet à l'employé de bénéficier de formations et de

la découverte d'un métier et à la commune de bénéficier d'aides de l'Etat calculées sur 30 heures et à hauteur de 65% d'aide du coût salariale. M. RUST s'adapte à la diversité de son poste et il est encouragé à continuer à s'impliquer dans ses différentes missions.

Utilisation du copieur par le personnel enseignant

Depuis la rentrée, les enseignants sont encouragés à utiliser le copieur de la mairie. Ceci afin de réduire les coûts par rapport à un prestataire extérieur et à l'achat de nouveaux copieurs dans les écoles.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
27/07/2021	PC	SCI KSR LES CHENES	Construction de locaux professionnels	6 rue de des chènes Section 2 n°441
14/09/2021	PC	MULLER Thomas	Création d'un sas et d'une pergola sur dalle	2 rue de Roppentzwiller Section 2 n°168b
17/08/2021	DP	GRABOWSKI Sandra	Agrandissement d'une fenêtre de sous-sol et remplacement de la porte de la grange par une porte de garage	42 rue de Jettingen Section 1 n°303
07/09/2021	DP	HAAS Steve	Clôture + abri de jardin	10 rue de Muespach Section 2 n°387
28/09/2021	DP	HENTZ Véronique	Extension garage existant	18 rue de Muespach Section 2 n°303
05/07/2021	CUa	SCP HEIM-CHASSIGNIER	Vente maison	2 rue de Waldighoffen
13/07/2021	Cua	SCP PICHELIN-TACZANOWSKI	Vente parcelles (pré)	Sonnenglanz Section 04 n°37 et 38
22/07/2021	CUb	SCHNECKENBURGER Nadine	Savoir si projet réalisable	Rue de Muespach Section 07 n°58
23/08/2021	CUa	SCP KOENIG et BAEUMLIN	Vente appartement	21 rue de Waldighoffen Section 01 121
09/09/2021	CUa	Maître PRAT	Vente appartement	21 rue de Waldighoffen Section 01 121

M. le Maire informe le conseil que le projet de lotissement sur des parcelles propriétés de la famille ANDELFINGER et qui se situent partiellement sur Steinsoultz et Waldighoffen et en limite de Roppentzwiller a été refusé. Le refus étant motivé par le fait que le réseau électrique est trop loin et qu'une extension, à la charge de la commune, doit être envisagée.

PLUi secteur III et Gersbach

M. le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion exclusivement réservée aux maires du secteur III et Gersbach pour la présentation de la sectorisation des PLUi de la Communauté de communes Sundgau.

En effet, la CCS demande au maire de donner l'avis et le choix du scénario sur lequel se porte chaque commune. Le maire (sans consultation du conseil municipal) étant invité, par retour de mail (mail reçu le 23 septembre 2021) et ceci avant le 1er octobre 2021, à signifier le choix parmi les possibilités suivantes :

- Hypothèse numéro 1 : 4 PLUi avec l'ensemble de la Vallée de Hundsbach réunie au secteur d'Altkirch
- Hypothèse numéro 2 : 4 PLUi avec une partie de la Vallée de Hundsbach tournée vers III et Gersbach
- Hypothèse numéro 3 : 3 PLUi avec une fusion du secteur d'Altkirch, de la Vallée de Hundsbach, d'III et Gersbach et des communes de Bisel, Feldbach et Riespach

- Choix indifférent : La commune ne privilégie aucune hypothèse en particulier et laisse la prise de décision aux communes les plus concernées.

Suite à cette réunion, M. le Maire a invité les maires du territoire III et Gersbach à une rencontre afin de faire le point sur les conséquences de ces 3 hypothèses afin de proposer une position commune pour notre territoire. Les maires se sont positionnés sur l'hypothèse 1 à l'exception des communes de Durmenach (maire absent lors de la réunion) et Illtal (maire présent à la réunion mais qui n'a pas souhaité signer le courrier malgré son accord verbal lors de la réunion).

Eclairage public rénovation du réseau

M. le Maire fait part à l'assemblée du résultat des deux offres réceptionnées.

La commission technique se réunira rapidement afin de faire le point sur les deux devis et pouvoir proposer au conseil la solution optimale techniquement et financièrement.

Projet aménagement rue du moulin

M. le Maire rend compte rendu de la réunion qui s'est tenue le vendredi 23 septembre 2021 avec les propriétaires. Il y a deux promoteurs immobiliers en lice avec des propositions de prix de terrains proches.

Afin d'avancer plus vite, il sera proposé d'organiser une réunion commune pour les signatures des compromis de vente.

Sécurité et réduction de la vitesse des véhicules

M. le Maire informe le conseil qu'il a pris l'attache de la commune d'Aspach par rapport aux aménagements sécurité réalisés dans la commune (chicanes) afin de ralentir la vitesse excessive des véhicules.

TECHNIQUE

Rénovation du logement communal rue de la cure

Le logement du complexe communal étant vide, il est nécessaire, avant de le relouer, soit de le rafraîchir un minimum, soit de proposer aux nouveaux locataires de procéder eux-mêmes à ces quelques travaux en compensation d'un loyer.

Le logement est d'une surface de 75 m² avec une terrasse de 30 m² et une cave de 11 m². Pour le montant du loyer, il est proposé de fixer un montant mensuel d'environ 650 € ainsi qu'un montant d'avance sur charges de 150 € (eau froide et chaude, électricité et chauffage).

M. le Maire rappelle également que, dans le respect du cadre légal, il est indispensable d'équiper ce logement de volets. Des demandes de devis sont en cours.

Afin de proposer une meilleure prestation, une cuisine équipée est envisagée.

Voirie communale

Le radar pédagogique prêté par les services de la DDT sera installé début octobre. Cela permettra de mesurer la vitesse des véhicules sur les principaux axes communaux.

ANIMATION

Salle communale

Actuellement les animations prévues sont toujours annulées.

Le don du sang aura lieu le jeudi 14 octobre 2021.

Opération Brioches

L'opération Brioches a rapporté la somme de 1 662.60 €. Mme KEPPI remercie l'ensemble des bénévoles qui ont vendu 321 brioches.

Quête pour le cancer

La quête pour le cancer s'est déroulée au courant du mois d'août. La somme de 3 925 € (3 418.27 € en 2019) a été collectée par les bénévoles. Mme KEPPI remercie ces derniers et les donateurs au nom de tous les malades.

Journée Citoyenne

La journée Citoyenne s'est tenue le samedi 25 septembre 2021 et a réuni 65 personnes pour différents chantiers.

La journée s'est passée dans l'action et la bonne humeur. Tous les bénévoles sont chaleureusement remerciés.

Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre 2021 se tiendra le dimanche 14 novembre 2021 après la messe qui aura lieu à 11h.

Calendriers manifestations 2022

La réunion pour la mise en place du calendrier d'animations et occupation de la salle communale se tiendra après le 15 novembre 2021.

Banque alimentaire

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre 2021. Les dons et marchandises pourront être déposés en mairie lors des heures d'ouverture.

Noël

L'action en faveur des Aînés sera encore discutée et adaptée au contexte de l'évolution de la situation sanitaire.

INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus des diverses réunions

M. le Maire rend compte des différentes réunions de la CCS.

Désignation du représentant au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Commune pour siéger au sein du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Est désigné : M. STALLINI Stéphane délégué représentant la commune au sein du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} Juillet et le 31 août 2021.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de M. et Mme THORR Gregory pour la célébration de leur mariage célébré en juillet 2020.



Nettoyage lors de la journée citoyenne

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 13 - Procuration : 0

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Demande de subvention dans le cadre d'une classe découverte pour les élèves de Steinsoultz scolarisés à Waldighoffen

M. le Maire informe le conseil de la requête de Madame la directrice de l'école primaire de Waldighoffen quant à une demande de subvention dans le cadre d'une classe

découverte. Cela concerne 4 enfants de Steinsoultz scolarisés à Waldighoffen.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention dans le cadre d'une classe découverte pour les élèves de Steinsoultz scolarisés à Waldighoffen.

Rencontre avec Mme GRANDJEAN Conseillère aux Décideurs Locaux

M. le Maire rend compte de la réunion avec Mme GRANDJEAN Conseillère aux Décideurs Locaux qui a eu lieu le 15 novembre 2021.

La situation financière de la commune est relativement saine malgré les problèmes de trésorerie rencontrés d'une part suite au remboursement du prêt relais, d'autre part par le retard du versement des subventions attendues dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre village.

Mme GRANDJEAN se tient à la disposition des élus pour élaborer le budget 2022 et les assister lors de la constitution des dossiers d'investissement.

Radar pédagogique

M. le Maire rend compte du bilan suite à la mise en place du radar pédagogique prêtée entre le 6 octobre et le 1^{er} novembre 2021.

Véritable fléau, les corvidés -corbeaux et corneilles- sont les bêtes noires des agriculteurs au printemps. Ces oiseaux, considérés comme nuisibles, sont capables de décimer les semis de maïs, de blé et les jeunes pousses. Oiseaux très intelligents, les corvidés sont des opportunistes qui s'adaptent remarquablement aux changements. Leur population a fortement augmenté ces dernières années aux alentours Steinsoultz ; voilà pourquoi des effaroucheurs ont été installés cet été pour tenter de les faire fuir.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
04/11/2021	PC	SCI RE-LDS	Construction maison individuelle	rue des vergers Section 1 n°342
12/11/2021	DP	ENERGIE INVESTISSEMENTS	Isolation thermique extérieure murs extérieurs + ravalement	8 rue de Waldighoffen Section 2 n°172
16/11/2021	DP	KREUTTER Didier	Abri couvert 2 pans + 1 abri ouvert	3 rue des perdrix Section 4 n°272, 273 et 276
05/10/2021	CU	Maître PRAT	Vente maison	1 impasse du tilleul Section 3 n°121
18/10/2021	CU	SCP HEIM-CHASSIGNET	Vente appartement	23 rue de Waldighoffen Section 01 121

M. le Maire informe le conseil que le projet de construction d'un immeuble de deux étages pour 6 logements rue de Muespach a été refusé car non conforme. Le nouveau projet envisagé serait une maison jumelée.

Eclairage public rénovation du réseau

La commission technique s'étant réunie, il est proposé de retenir le devis de LRE. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

PLUi III et Gersbach

Dans le cadre de la sectorisation du PLUi de la CCS, en complément des informations déjà donnée lors du dernier conseil, M. le Maire informe les conseillers de la décision du conseil communautaire de retenir la solution 1, à savoir la

De grands excès de vitesse ont été constatés sur chaque tronçon étudié.

L'étude d'aménagements afin de réduire la vitesse sera menée début 2022 afin de réduire la vitesse notamment aux entrées du village.

Réunion corvidés

M. BRAND rend compte de la réunion "corvidés" qui s'est tenue à Muespach le 7 octobre 2021. Etaient représentés : les élus de Durmenach, Muespach, Muespach-le-Haut, Steinsoultz et Berentzwiller, les chasseurs, la FDSEA et la Brigade Verte. Réunion organisée suite à l'utilisation d'effaroucheurs par les agriculteurs au printemps afin de limiter les dégâts et pertes occasionnés par les corbeaux lors du semis du maïs. La FDSEA énonce les chiffres des dégâts occasionnés dans le Haut-Rhin :

246 000 € pour mai 2019

369 000 € pour mai 2020

565 000 € pour 2021 ce chiffre n'étant pas encore définitif.

Différentes actions seront menées au printemps afin de réduire la reproduction des corbeaux. Un dossier unique pour les communes concernées sera déposé en préfecture afin d'obtenir l'arrêté nécessaire à ces actions entre le 23 août au 1^{er} février.

réalisation de 4 PLUi, la Vallée de Hundsbach sera rattachée au secteur d'Altkirch. Le PLUi actuellement en cours d'élaboration sur le secteur III et Gersbach sera achevé avant l'intégration des communes de Bisel, Felbach et Riespach.

Karting

M. le Maire a rencontré M. le Maire de Jettingen afin de clarifier certains points quant à l'historique du karting et de la situation actuelle. La zone qui était classée en zone de loisirs a été classée en zone non constructible dans le projet de PLUi.

Il sera demandé à M. FRIAS d'enlever les pneus qui sont stockés sur son terrain et de préciser sur son site Internet les différentes consignes quant aux normes de réglementation du bruit des engins.

TECHNIQUE

Rénovation du logement communal rue de la cure

Le logement a été repeint par M. BURTSCHY et la cage d'escalier par l'ouvrier communal et M. BLIND.

Une cuisine a été commandée, elle sera installée par M. BURTSCHY.

Les volets sont en cours de commande.

Les diagnostics réglementaires vont être effectués avant la mise en location.

ANIMATION

Salle communale

Actuellement les animations prévues par les associations sont toujours annulées.

Un salon professionnel de la gestion différenciée, organisé par la CCS, a lieu dans la salle le vendredi 26 novembre 2021 de 15h à 18h. Il est suivi par une conférence et une table ronde à 20h.

La réunion avec les associations pour la mise en place du calendrier a eu lieu le 22 novembre 2021. Les dates retenues ont tenu compte des 2 scrutins électoraux de 2022 (soit 4 dimanches : 10 et 24 avril pour les présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les législatives).

Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre 2021 a eu lieu le dimanche 14 novembre 2021 après la messe. Mme KEPPI remercie les conseillers présents et ayant donné un coup de main au service lors de la partie récréative.

Banque alimentaire

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre 2021. Les dons et marchandises pourront être déposés en mairie lors des heures d'ouverture.

Noël

L'action en faveur des Aînés sera reconduite dans les conditions identiques à l'année 2020 à savoir distribution d'un panier garni. Distribution prévue le samedi 18 décembre 2021.



Activités sportives

Mme GISSINGER Line sollicite la commune pour la mise à disposition de la salle communale pour proposer environ 5 h d'activités sportives. Les créneaux souhaités seraient les mardis de 16h à 19h30 et le jeudi de 18h30 à 20h.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande et propose d'affiner le sujet d'ici le conseil du 16 décembre 2021 afin de finaliser les conditions de cette mise à disposition.

INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus des diverses réunions

M. le Maire rend compte des différentes réunions de la CCS.

La commission Collecte et élimination des déchets a notamment planché sur le problème de l'équilibre du budget des déchets. Après une année de fonctionnement sous forme harmonisée sur l'ensemble du territoire des ajustements s'avèrent nécessaires.

Suite à des abus d'entreprises peu scrupuleuses, il a été décidé de réduire le nombre de passages à la déchèterie compris dans la part fixe de la redevance de 18 passages à 4 par an.

Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de créer un service commun de Conseil en Energie

Partagé avec les communes membres, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les communes membres intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 11 voix pour, 2 abstentions des membres présents, approuve la création du service commun de Conseil en Energie Partagé, et approuve les termes de la convention régissant le service commun de Conseil en Energie Partagé, tels que présentés par son Maire, de ne pas accorder de subvention.

Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Sundgau

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport d'activité. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Sundgau.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de Mme Paulette BANHOLZER pour ses 80 ans.

Rue des foins

Lors de sa réunion du 23 novembre 2021, l'Association Foncière a décidé de participer à la rénovation de la rue des foins. Les modalités seront discutées lors de la réalisation du dossier technique et financier

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 08/10/2021 à 09h10 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : ILLTAL GRENTZINGEN/MUESPACH/STEINSOULTZ (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. STEINSOULTZ - STEINSOULTZ (Mairie évier kichenette)

Code point de surveillance : 0000001083

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800156197

Référence laboratoire : CAN2110-1775

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800156197

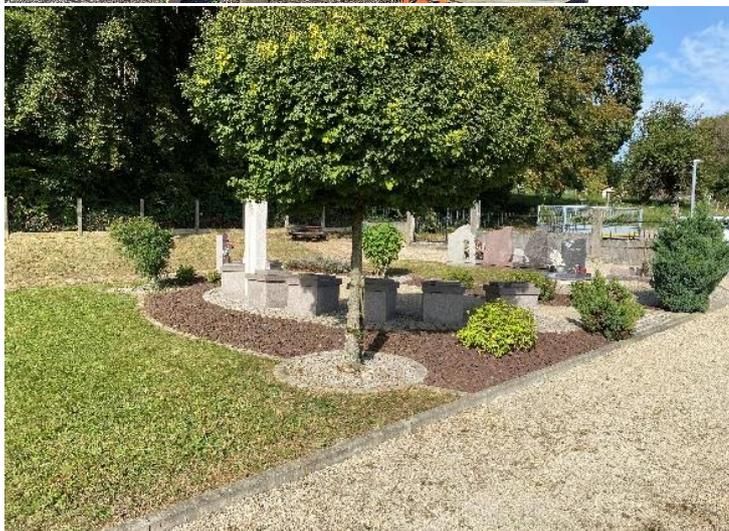
	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	2	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	7,5	°C				
Température de l'eau	16,9	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,5	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,20	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,21	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800156197

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélogéométrique NFU	0,11	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	714	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

ARRÊT SUR IMAGES

Journée
Citoyenne
du 25
septembre

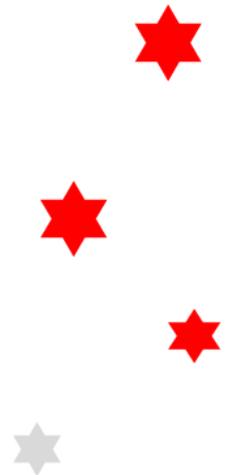


Commémoration du 11 novembre





Le Conseil des Jeunes vous remercie pour l'accueil chaleureux lors de son passage dans la commune



Et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !



Marché de Noël à Steinsoultz

Merci aux 150 visiteurs qui ont soutenu l'association *Le Châlet des Familles* pour cette première à Steinsoultz.

15 exposants étaient présents ce dimanche 19 décembre ensoleillé



tombola avec 3 lots à gagner : trouver le nombre de perles présentes dans un bocal.



Un spectacle était présenté pour les enfants avec 2 représentations le matin et 2 l'après-midi

Une buvette et des paquets de bredalas faits par les membres de l'association.



SAVIEZ VOUS QUE

La chouette chevêche, Steikütz ou encore appelée chouette d'Athéna se plait chez nous. Des nichoirs sont installés sur les hauteurs de Steinsoultz. Chaque année des couples de chouettes viennent y élever leur progéniture, lorsque les mâles ont choisi leur territoire.



Une association liée à la ligue de protection des oiseaux assure le suivi des populations des chouettes de la région en baguant les jeunes qui ne volent pas encore. Le premier envol s'effectue vers 20 jours. Les individus sont répertoriés auprès du Muséum National de Paris. La doyenne connue de la vallée a 7 ans.



De petite taille -environ 20cm de long pour 45cm d'envergure- elle est une proie facile pour les martres, fouines ou encore chouettes hulottes qui font le double de sa taille. La conception des nichoirs est donc essentielle à sa survie. Ce sont des tubes de 70cm de long avec un diamètre de 25cm. Localisés dans les arbres de faible hauteur, ils sont un très bon point de départ pour la chasse dans les prairies. Naturellement cette chouette niche dans les cavités de vieux arbres fruitiers.



Elle se nourrit essentiellement d'insectes comme les hannetons et de criquets mais aussi de petits rongeurs ou de lézards.

Au printemps, on compte 4 à 6 œufs par couvée. En hiver, les chouettes aiment se réfugier dans les granges bien protégées des intempéries.



L'hiver, ces chouettes sont plus discrètes. Elles préféreront se blottir sous une charpente à l'abri des intempéries

Rendez-vous au printemps pour rencontrer ces petites boules de plumes...



Pour toute demande de renseignements ou communication d'informations, contactez la **Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace** qui transmettra au correspondant local
Tél : 03 88 22 07 35



BRIGADE VERTE du HAUT-RHIN

des gardes champêtres intercommunaux.

La Brigade Verte du Haut-Rhin a été créée en 1989 sous l'impulsion du sénateur et président du Conseil Général du Haut-Rhin Henri Goetschy pour soutenir les maires des petites communes. Ces derniers n'ayant plus de gardes champêtres ni de policiers municipaux, étaient démunis lorsqu'ils avaient besoin d'une personne assermentée.



La Brigade Verte du Haut-Rhin a commencé à fonctionner avec 50 communes et 14 gardes pour arriver en 2021 à 336 communes et 60 gardes champêtres et assistants. Ces gardes sont répartis en 11 postes sur le Haut-Rhin. Avec la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace qui a repris les compétences du Département, une extension vers le Bas-Rhin avec l'adhésion d'une vingtaine de communes permettra l'ouverture d'un nouveau poste en 2022 dans ce département.

Fonctionnement :

Au quotidien, les gardes champêtres patrouillent en voiture, à cheval, en VTT, à moto et à pieds sur les bans communaux afin de surveiller l'agglomération, les zones rurale et forestière.

Les gardes champêtres du poste de Hagenthal-le-Bas interviennent sur la commune en collaboration avec leurs collègues des postes voisins afin de couvrir des plages horaires allant de 8h00 à 23h00 (sauf période hivernale), 7 jours sur 7 toute l'année.

Missions :

Les missions des gardes champêtres du Syndicat Mixte Intercommunal du Haut-Rhin sont variées.

L'article 22 du code de Procédure Pénale permet au garde champêtre de rechercher et de constater par procès-verbal les délits et contraventions portant atteintes aux propriétés rurales et forestières, entre autres :

- Vol de matériels, de récoltes... (art. R311-1 et suivants du Code Pénal)
- Dépôts ou abandons d'ordures en un lieu interdit. (art. R632-1, R633-6 et R635-8 du code pénal)
- Circulation sur les chemins forestiers (art. R163-6 du code Forestier)

De plus, avec les articles du code de l'Environnement, ils peuvent constater les infractions suivantes :

- Sur la chasse (art. L.428-20)
- Sur les réserves naturelles (art. L.332-20)
- Sur la pêche (art. L.437-1)
- Sur l'eau et les milieux aquatiques (art. L.216-3)
- Sur la protection de la faune et de la flore (art. L.415-1)

Ainsi, les gardes champêtres interviennent pour les animaux sauvages (blaireaux, renards, chevreuils, oiseaux, rapaces), opèrent des surveillances conjointes avec les gardes de la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou patrouillent aux abords des Réserves Naturelles et zones protégées.

Les gardes champêtres sont autorisés par les articles L.130-4 et R130-3 du Code de la Route à constater par procès-verbal les infractions routières telles que l'arrêt et le stationnement, le non-respect des stop et feux rouges, les sens interdits mais également pour non-apposition du certificat d'assurance sur un véhicule (art. R.211-21-5 du code des Assurances), embarras de la voie publique (art. R.644-2 du Code pénal)

Ils sont habilités à effectuer des services d'ordre sur la voie publique lors des commémorations, des défilés, de travaux en bords de routes ou de fêtes publiques.

Compétences multiples :

Le garde champêtre est également habilité à relever certaines infractions au Code de la Santé publique par l'application du Règlement Sanitaire Départemental. Le garde champêtre exerce les pouvoirs de police du maire.

Il est compétent dans de nombreux domaines. Il peut dresser des contraventions et procès-verbaux lorsque les textes en vigueur le lui permettent de rédiger un rapport de constatation.

Néanmoins, la prévention et l'information préalables sont privilégiées.

Organisation :

[permanence téléphonique pour les urgences : 03.89.74.84.04](tel:03.89.74.84.04)

La population peut s'adresser à sa commune pour tout problème dans le village ou au dehors.

La municipalité transmettra les doléances aux gardes champêtres.

ETAT CIVIL



Nous sommes heureux d'accueillir

Louis Resseguier né le 14 septembre, fils de Séverine SURGAND et Franck RESSEGUIER

Malonn Fasquelle né le 17 sept, fils de Sandrine CARNOD et Gilchrist FASQUELLE



Nos meilleurs vœux de bonheur à

Carole SCHNEIDER et Mateusz PARCHOMIUK mariés le 7 août 2021 à Steinsoultz

Grands anniversaires à célébrer en 2022

- 90 ans
 - Maria BISEL née le 30 juin
 - Hedwige BURTSCHY née le 31 juillet
- 85 ans
 - Marie-Antoinette KOENIG née le 28 mars
 - Adrienne HENTZ née le 05 juillet
- 80 ans
 - Charles WALBURGER né le 9 février
 - Juliette CHOFFART née le 9 mars
 - Clément HAAS né le 18 mai
 - Robert HAMMER né le 26 juillet
 - Monique BOEGLIN née le 9 août
 - Bernadette BRAND née le 28 août
- 75 ans
 - Maryse Kopka née le 16 mai
 - Marlyse RESWEBER née le 01 juin
 - Roberte HAMMER née le 22 juillet
 - Marie-Claire WALBURGER née le 21 août
 - Claude SCHMITT né le 09 octobre
 - Pierre KREUTTER né le 07 novembre



Nos sincères condoléances aux familles de

- Güllü HÜYÜKPINAR le 7 juillet 2021 à Steinsoultz (84 ans)
- Fernand MARSCHALL le 23 juillet 2021 à Altkirch (84 ans)



QUELQUES ENTREPRISES DE STEINSOULTZ



le mieux être
CORPS ET ESPRIT

- > SHIATSU
- > RELAXATION
- > TUINA
- > GESTION DU STRESS

CENTRE DE L'HARMONIE

 8 rue de muespach
68640 steinsoultz
03 89 25 80 84

www.centre-harmonie.fr

Dans cette société où tout se bouscule, le changement est d'actualité alors :

Sème un acte, tu récolteras une habitude :

Sème une habitude, tu récolteras un caractère :

Sème un caractère, tu récolteras une destinée.

de Dalai Lama ...

*Nous vous souhaitons une Vie prospère
d'Amour et de joie.*

Béatrice et Patrice Jasinski

PIZZA A EMPORTER - EVENEMENTS - ANNIVERSAIRES - REPAS D'ASSOCIATIONS
Tel : 06 17 93 09 96 - Mail : allemann.patrick58@gmail.com





PIZZA GIGANTE

NOTRE CAMION SE DEPLACE CHEZ VOUS !!
Infos et réservations
www.pizzagigante.fr

ELECTRO CONCEPT

Mettez en lumière vos projets !

Installations électriques

- neuf & rénovation
- mise aux normes
- éclairage
- domotique
- alarmes

Chauffage

- radiateurs électriques
- planchers chauffants

Ventilation

- climatisation
- VMC

Energies renouvelables

- pompes à chaleur
- panneaux photovoltaïques



Imprimé par : ICR - Ne pas jeter sur la voie publique

**4, Impasse du Tilleul
68640 STEINSOULTZ**

Tél. : ++ 33 (0)3 89 079 284
E-mail : privilege.consulting@orange.fr



Courtier en constructions, rénovations, énergies renouvelables, et aménagements de spas, piscines, saunas et divers.
Consultant en techniques de vente/marketing.
Coaching personnalisé et sportif.



4 Impasse du Tilleul
F-68640 STEINSOULTZ

Tél. +33 (0)3 89 07 92 84
Port. +33 (0)6 82 50 81 22
Fax +33 (0)3 45 09 01 97
Mail privilege.consulting@orange.fr

www.privilege-consulting.fr

Mots des associations

AMICALE des DONNEURS de SANG de STEINSOULTZ

Chers amis de Steinsoultz,

Cette année 2021, qui a finalement ressemblé à celle de 2020, nous tourne déjà le dos, mais avant de la clore, j'aimerais m'adresser à celles et ceux, qui, malgré les circonstances, ont participé activement aux dons du sang qui ont permis de collecter cette «perle» qu'est le sang pour sauver des malades, du plus petit enfant à la personne âgée. Alors MERCI pour EUX !

Merci aussi pour votre chaleureux accueil lors de notre passage pour la quête.

J'aimerais également lancer un appel à celles et ceux qui pourraient avoir envie de nous rejoindre au sein de l'Amicale : la porte vous est grande ouverte !

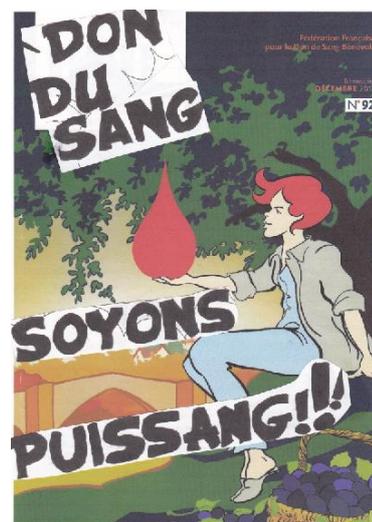
Pour terminer, je vous souhaite de belles fêtes de la Nativité avec vos familles et amis dans la joie et la lumière. Et, profitons du moment présent! Que l'espoir d'un «meilleur» nous donne courage.

*„Hier c'est de l'Histoire, demain, un mystère, et aujourd'hui, un cadeau.
C'est pour cela qu'on l'appelle présent.“ – devise F. Roosevelt –*

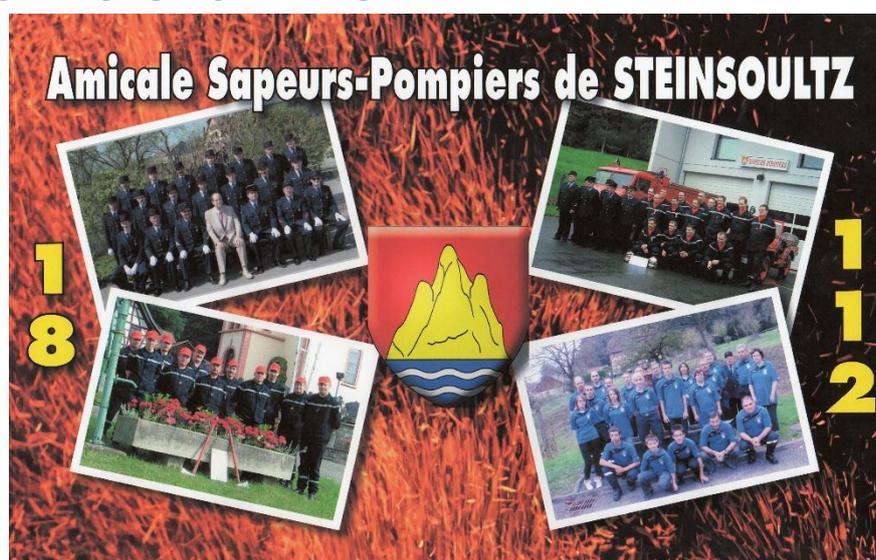
Joyeux Noël et Güeta Rutsch

Bien affectueusement

Fabienne Keppi



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



A l'aube de l'année 2022, Le Président et les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers tiennent à remercier la population pour l'accueil et la générosité lors de leur passage pour vous proposer leur calendrier.

Par la même-occasion, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux de Bonne Année 2022.

Suite à la situation de l'épidémie qui ne s'arrange pas, notre traditionnelle crémation des sapins du mois de Janvier 2022 reste incertaine.

CONSEIL de FABRIQUE

LE CONSEIL DE FABRIQUE REMERCIE TOUTES LES PERSONNES QUI LES ONT SOUTENUES ET POUR L'EXCELLENT ACCUEIL ET LA GENEROSITE TEMOIGNEES LORS DE LA QUETE.

IL VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ANNEE 2022.

FAISONS CONFIANCE A VOLTAIRE QUI DISAIT

« UNE BONNE ANNEE REPARE LE DOMMAGE DES DEUX MAUVAISES »



LOISIRS et ANIMATIONS de STEINSOULTZ



Marché de Noël à Lécousse
du 30 Novembre

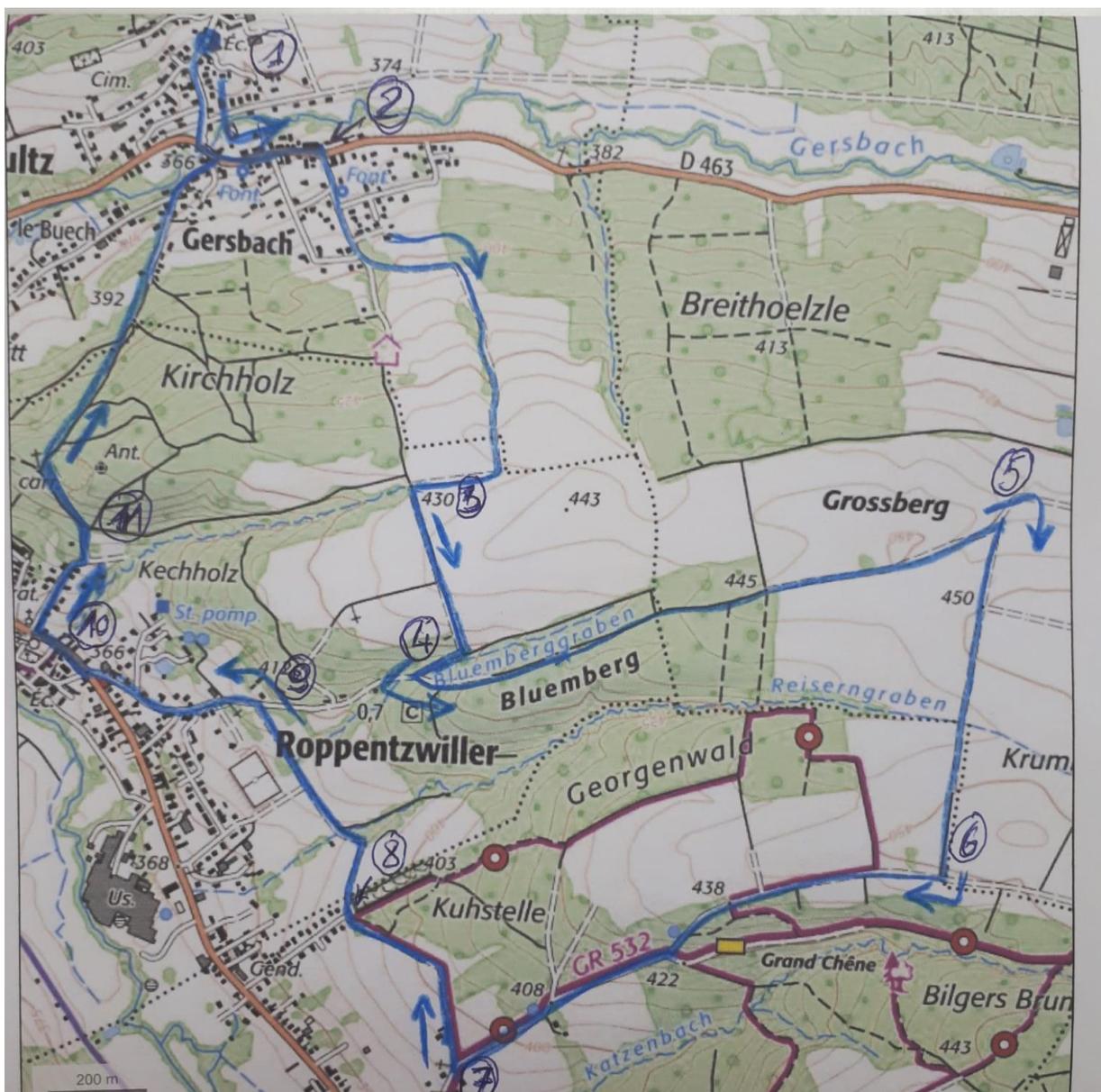


Promenade au départ de la mairie de Steinsoultz : 9.8 Km

1. Depuis la mairie, descendre jusqu'au carrefour, prendre à gauche vers Muespach
 2. Prendre à droite et remonter la rue de Metzleren. A la patte d'oie prendre à gauche (ne pas monter vers le chalet en bois)
 3. Prendre le chemin de gauche vers Roppentzwiller, le suivre jusqu'à l'entrée du bois
 4. Attention, une fois dans le bois, après une courte mais raide descente, prendre le chemin qui remonte à votre gauche. Traverser la forêt puis les champs.
 5. Après un petit bosquet, le chemin descend légèrement vers Muespach, mais à la première patte d'oie, remonter sur votre droite.
 6. Vous arrivez plus loin sur un chemin transversal bien empierré, le suivre vers la droite et descendre jusqu'aux premières maisons de Durmenach
 7. Au crucifix tourner à droite
 8. Traverser le carrefour de chemins tout droit, passer au-dessus du terrain de football.
 9. Au carrefour descendre à gauche. Arrivé sur la route à Roppentzwiller, la suivre à droite
 10. Arrivé à l'église remonter à droite la rue de Steinsoultz
 11. Au carrefour des chemins, prendre à gauche celui qui entre dans la forêt. Plus loin, il tourne légèrement vers la droite, passer devant un crucifix et rester sur ce chemin qui débouche sur Steinsoultz.
- Descendre jusqu'à la route, passer le pont et remonter vers la mairie.



Bonne balade !



POÈME CHANTÉ

NOËL DES RAMASSEURS DE NEIGE

Quand elle tombe à Noël
Nos cheminées sont vides
Nos poches retournées
Ohé ohé ohé

Nos cheminées sont vides
Nos souliers sont percés
Ohé ohé ohé

Et nos enfants livides
dansent devant nos buffets
Ohé ohé ohé

Et pourtant c'est Noël
Noël qu'il faut fêter
Fêtons fêtons Noël
Ça se fait chaque année
Ohé la vie est belle

Ohé joyeux Noël
Mais v'la la neige qui tombe,
qui tombe de tout en haut
Elle va se faire mal
en tombant de si haut
Ohé ohé ohé

Pauvre neige nouvelle
courons courons vers elle
courons avec nos pelles.
Courons la ramasser
puisque c'est notre métier
Ohé ohé ohé

Jolie neige nouvelle
toi qu'arrive du ciel
dis-nous dis-nous la belle
Ohé ohé ohé

Quand est-ce qu'à Noël
tomberont de là-haut
des dindes de Noël
avec leurs dindonneaux
Ohé ohé ohé!

de Jacques Prévert



D'WIHNACHTA FÙ DA SCHNEESCHÜFLER

Wen 's àn Wihnachta schneit
Uns'ri Kàminer sèn lèer
uns'ri Säck sèn ver'kéhrt
ohée ohée ohée

uns'ri Kàminer sèn lèer
uns'ri Schua han lècher
ohée ohée ohée

un uns'ri blaichi chinder
dànze vor uns'ra chànsterlé
ohée ohée ohée

s'ésch àber trozdam Wihnachta
Wihnachta wu g'fiirt sell wàrda
Fiira m'r, fiira m'r Wihnachta
das esch alli Johr e'so
Juchée s'Làaba esch schéen

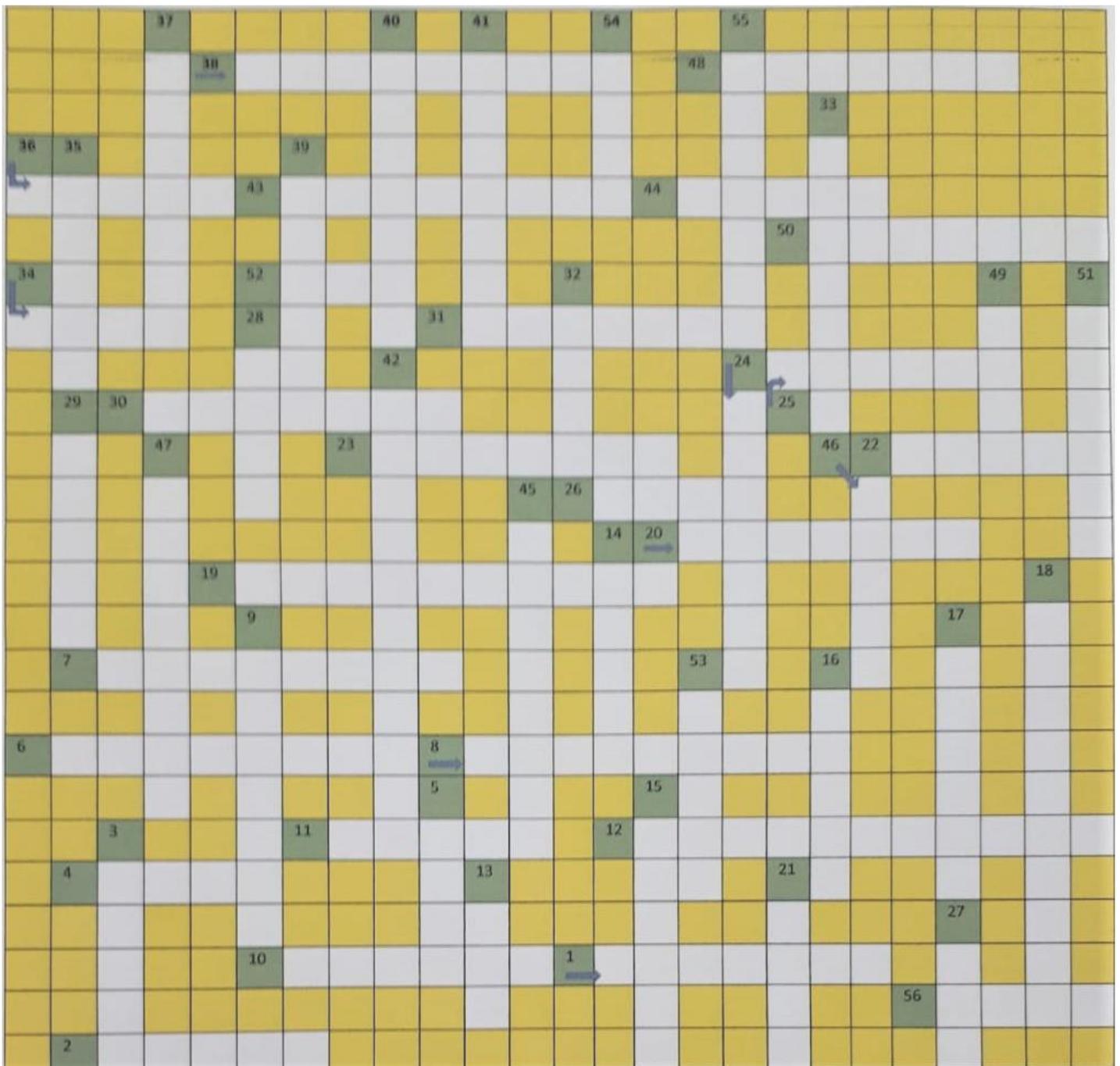
Juchée frohi Wihnachta
Jetz àber fàllt Schnée
wu fàllt fu'm Hémmel
Er wérd s'éch sécher wéh màcha
wen'r fu so hoch òba fàllt
ohée ohée ohée

Àrma néja Schnee
springa m'r, sprenga m'r éhm entgéga
spring m'r mét uns'ra Schüfla
spring m'r fer'n üfschüfla
wélls uns'ra Brüaf ésch
ohée ohée ohée

Schéena, frescha Schnée
dü wu f'm Hémmel àba chunsch
sàg uns, sàg uns dü schéena liaber
ohée ohée ohée

Wèn fàlla emol àn Wihnachta
fu dò òba àba
Walsch-Hianer
mét éhr'na Walsch-Hianlée
ohée ohée ohée

Mots croisés



1. ville de Franche-Comté connue pour son lion et son territoire
2. préfecture de Corrèze et fief de F. Hollande
3. préfecture des deux Sèvres, dans le marais poitevin
4. ville des Alpes Maritimes avec sa promenade des Anglais
5. ville du Lot et Garonne, capitale du pruneau
6. préfecture du Doubs, dominée par sa citadelle
7. le fief d'Airbus en Haute Garonne
8. ville de Haute Marne entourée de remparts, connue pour son fromage
9. dans les Bouches du Rhône, 2^{ème} ville de France, allez l'OM
10. préfecture des Vosges, attention de ne pas s'y piquer
11. ville de Seine et Marne, «mal» dans son singulier
12. ville de Savoie, olympique en 1992
13. département 83, Toulon en est la préfecture
14. ville de la Marne, connue pour son Champagne et le couronnement de 37 rois de France
15. préfecture de la Somme, connue pour son zoo, la tour Perret et sa cathédrale monumentale
16. région du Sud-ouest, le béret y est porte et Pau en est sa capitale
17. grande ville du Nord de la Corse, Furiani restera dans les mémoires.
18. petite ville frontalière de Bâle, ses homonymes sont aux USA, Canada, Sénégal, la Réunion ...
19. ville du Bas Rhin, elle partage le siège de l'UE avec Bruxelles
20. un vent puissant et doux qui décoiffe souvent le sud Est
21. préfecture de l'Ariège, fait penser à un organe digestif de notre corps
22. ville de Meurthe et Moselle connue pour sa place Stanislas
23. préfecture du Vaucluse, ancienne cité des papes, avec son pont tellement chanté
24. ville de l'Hérault, avec son le canal du Midi et ses 9 écluses de Fonseranes
25. préfecture de Haute Savoie, au bord de son lac, avec ses canaux et ses maisons pastelées
26. préfecture de Moselle, avec son nouveau centre Pompidou.
27. département N° 46, Cahors, Figeac et Rocamadour sont des lieux emblématiques
28. ville sur le Tarn, connue pour sa cité épiscopale et le musée de Toulouse Lautrec
29. ville thermale de l'Allier, sa source «célestin» et son régime durant la 2^{ème} guerre mondiale
30. préfecture de la Drome, elle a son homonyme en Espagne
31. ville du Doubs, Peugeot et le foot en font la renommée.
32. ville Normande du Calvados, les tripes sont préparées à sa mode ...
33. ville du Morbihan, connue pour son festival interceltiques
34. ville du Nord, les corons et les footballeurs Sang et Or en font la renommée
35. à l'embouchure du Rhône, elle est connue pour ses arènes et la fondation Van Gogh
36. la tour Eiffel y trône, c'est notre capitale
37. ville balnéaire entourée de remparts entre Cannes et Nice
38. préfecture de la Charente, connue pour son festival de la BD
39. ville de Haute Provence, capitale du parfum
40. ville et préfecture du Loiret, Jeanne d'Arc l'a libérée des Anglais en 1429
41. Ville de Haute Vienne, la porcelaine en fait sa réputation
42. ville et cité médiévale de l'Aude, avec ses remparts doubles.
43. préfecture de l'Isère, les jeux olympiques de 1968 et JC Killy en font la renommée
44. ville de Côte d'or, la moutarde y monte au nez
45. préfecture de la Gironde traversée par la Garonne, le vin en fait sa fierté
46. cité royale d'Eure et Loire, 2^e ville du département avec son beffroi.
47. ville du Haut Rhin, jadis Industrie textile en faisait la richesse, ville de musées
48. ville de pèlerinage et de miracles dans les Pyrénées françaises
49. préfecture du Rhône, ville des lumières, notre dame de Fourvière la domine
50. ville du Nord, la Redoute s'y était installée, arrivée d'une course cycliste sur pavés depuis Paris
51. préfecture de l'Aube, elle est aujourd'hui la capitale des magasins d'usines
52. département français portant le 01, Bourg en Bresse en est la préfecture
53. préfecture du Nord, elle est encore appelée la capitale des Flandres, connue pour sa braderie
54. Département No 27, Evreux en est la préfecture, son nom nous rappelle qu'il en a 24 dans une journée
55. lieu de pèlerinage dans le Calvados, sa basilique est dédiée à sainte Thérèse
56. département N°. 60, Beauvais en est la préfectu



Les 7 différences



Charade Mähl

Mon premier est le prénom de Pacino (acteur)
Mon deuxième est le contraire de beaucoup
Mon troisième suit le un mais précède le trois
Ma quatrième est très élevée
Mon cinquième est un as de sa profession
Mon sixième décoiffe les arbres en automne
Mon septième est un pronom démonstratif masculin, symbole du Cérium
Mon huitième est une région du Sud-Est de la France



Rébus



On m'utilise pour des croquis / dessins

La Brioche de ma maman

500 g de farine
100 g de sucre
125 g de beurre
1/4 l de lait
1 oeuf + 1 jaune
1/2 c. à café de sel
1/2 cube de levure de bière

Faire tiédir le lait, en prélever 5 c. à soupe, mettre dans un bol avec 1 c. à soupe de sucre et la levure de bière, laisser gonfler.

Mettre le beurre à ramollir dans le lait tiédi.

Mettre tous les ingrédients dans le bol du robot et pétrir jusqu'à ce que la pâte se détache des parois.

Laisser lever au moins une heure.

Dégazer la pâte.

Faire une tresse ou des boules.

Laisser lever encore env. 45mn.

Avec un pinceau badigeonner au jaune d'oeuf.

Enfourner dans un four préchauffé à 220° et baisser immédiatement à 180°, cuisson 30 mn, puis 10 mn four éteint.



Sablés à la confiture

150 g de beurre
100g de sucre
1 sachet sucre vanillé
1 œuf
300g de farine
1 c à café de levure chimique
Sucre glace
Confiture de framboises



Mettre le beurre, le sucre, le sucre vanillé et l'œuf dans le robot, mixer.

D'r Zopf vu d'r Mama

500g Màhl
100 gr. Zucker
125 gr. Butter
1/4 LiterMélch
1 Aî + 1 Aîgàlb
1/2 Kàffé-Leffel Sàlz
1/2 KübBiarhéfi

Mélch Làai üfwerma

1 Suppa Leffel Mélch un 1 Suppa-Leffel Zucker met der Biarhefi méschla und héba lò.

D'r Butter in d'r rascht Mélch üf waicha.

am Schluss allès im a G'fàas méschla un met'm Robot knata lòo bis d'r Taig némma chlàba blibt.

d'Taig mendestens 1 stund héba lòo.

un den formiara via n'a Zopf un nòmol 45 min.

héba lòo .

d'Bachòfa uf 220° üfwärma

D' Zopf in Bachòfa un sofort uf 180° z'ruck schàlta.

30 minuta bàcha lòo

Nò 30 min. àbstella und d'r Zopf no 10 minuta im Bachòfa lòo.

A Güeta



Ajouter la farine et la levure chimique, mixer.

Faire une boule et réserver au réfrigérateur couvert d'un film plastique pendant une heure.

Etaler la pâte (épaisseur de 5 mm) sur un plan fariné.

Découper la moitié avec un emporte-pièce plein et l'autre moitié avec un emporte-pièce à trou.

Mettre dans le four mode chaleur tournante pendant 15 mn à 180°C.

Recouvrir les disques troués de sucre glace.

Assembler en déposant de la confiture sur le disque plein et en posant le disque troué par-dessus.

Conserver dans une boîte hermétique pour éviter qu'ils ne sèchent.

ASSOCIATIONS LOCALES DE STEINSOULTZ

Chorale Ste Cécile

HAAS Marie-Louise -Présidente- 2, rue de Bâle-68640 - Muespach le Haut 03 89 68 64 85

Comité des Fêtes

Présidence Changement en cours -

Loisirs et Animations Steinsoultz

BOURDIN Pascal -Président– 4A rue des vergers -68640 Steinsoultz 06 32 46 57 89

Donneurs de Sang

KEPPI Fabienne Présidente 4 rue de Jettingen-68640 Steinsoultz 03 89 07 90 85

Amicale des Sapeurs-Pompiers

SCHNECKENBURGER Michel Président– 28, rue de Muespach 68640 Steinsoultz – 03 89 07 98 16

Amis Retraités

SCHOLLER Marie-Louise Vice-Présidente - 4 rue du Vignoble- 68640 Steinsoultz 03 89 25 86 90

Coopérative scolaire

TACCHI Denis Directeur d'école – Président -10 rue de Jettingen- Steinsoultz

Conseil de Fabrique

MULLER Marie-France Présidente– 4 rue de Roppentzwiller – 68640 Steinsoultz 03 89 07 71 79

Sundgau Burkina Faso

GOLDSCHMIDT Fritz - Président - Ferme Leihouse 68480 BIEDERTAL 06 85 20 02 72

Chalet des Familles

FELDGIESEL Aline – Présidente – 1 rue de la forêt 68640 Steinsoultz 06 32 03 59 40

Calendrier prévisionnel des manifestations 2022

Evènements pouvant être annulés selon contraintes sanitaires

JANVIER

Samedi 8	Vœux du Maire
Samedi 15	Crémation des sapins <i>Amicale Sapeurs-Pompiers</i>
Dimanche 23	Fête patronale St Sébastien à Steinsoultz
Dimanche 30	Salon du Shopping

FEVRIER

Samedi 5	Bal de carnaval <i>Conseil des Jeunes</i>
Dimanche 13	Messe des malades
Samedi 19	AG <i>Comité des Fêtes</i>
Jeudi 24	Don du sang à Steinsoultz

MARS

Samedi 5	AG ADS
Dimanche 20	Petit déjeuner printanier LAS

AVRIL

Dimanche 3	Marche printanière ADS
Dimanche 10	Elections présidentielles
Dimanche 24	Elections présidentielles
Vendredi 29	Don du sang à Waldighoffen

MAI

Dimanche 1 ^{er} ou 8	Repas asperges <i>Amicale Sapeurs-Pompiers</i>
Dimanche 15	Bourse de puériculture <i>Assoc. Le Chalet des familles</i>
Samedi 21 ? du 26 au 29	Journée citoyenne Jumelage séjour à Lécousse

JUIN

Dimanche 12	Elections législatives
Dimanche 19	Elections législatives
Dimanche 26	Journée bretonne

JUILLET

Dimanche 3	Grepeltturnier LAS
Vendredi 29	Don du sang à Waldighoffen

AOUT

Dimanche 28	Couscous Assoc. <i>Burkina Faso</i>
-------------	-------------------------------------

SEPTEMBRE

du 6 au 10	Vente de brioches au profit de l'APEI Sud Alsace
Dimanche 11	Marché aux puces LAS
du 12 au 17	Quête des <i>Donneurs de sang</i>

OCTOBRE

Samedi 1 ^{er}	La Steinsoultzoise
Samedi 8	Spack Owa ADS
Jeudi 13	Don du sang à Steinsoultz

NOVEMBRE

Dimanche 13	Commémoration du 11 Nov.
Samedi 19	AG LAS
les 25 et 26	Collecte de la Banque alimentaire

DECEMBRE

Dimanche 4	Fête patronale St Nicolas A Steinsoultz
Dimanche 11	Repas des Aînés Steinsoultz
Dimanche 18	Marché de Noël <i>Assoc. Le Chalet des familles</i>
Vendredi 23	Don du sang Waldighoffen

AG : Assemblée Générale



INFOS PRATIQUES

Mairie de Steinsoultz

10 rue de Jettingen

0389 25 86 85

mairie.steinsoultz@orange.fr

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 16h à 18h30

_ Fermeture de la mairie pour congés d'hiver _
du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus

Communauté de Communes du Sundgau

Accueil Quartier Plessier à Altkirch

03 89 08 36 20

accueil@cc-sundgau.fr

Tri et déchets 0389 0836 24

bien-trier@cc-sundgau.fr

03 89 25 86 85



Conformément au cahier des charges des chasses communale, voici les prochaines dates des journées de chasse au grand gibier prévues sur le ban de Steinsoultz. Ces battues ont lieu par des traques sur des zones géographiques assez réduites. Ces zones sont définies le jour même en fonction du nombre de chasseurs présents :

29 et 30 décembre 2021

15 et 16 janvier 2022

29 et 30 janvier 2022